

ABONNEMENT

SAUMUR:

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

POSTE:

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

ON S'ABONNE:

A SAUMUR:

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues au même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier le réclame ou les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 24 JANVIER

BULLETIN

« La majorité seule a des droits. »
« Toutes les faveurs sont pour nos amis. »
Ce ne sont pas là de simples boutades. Ces maximes renferment toute la politique républicaine; politique de factions qui se disputent le pouvoir pour s'emparer de l'exploitation nationale; politique qui a divisé la France en deux parties: celui des vainqueurs et celui des vaincus, celui des exploités et celui des exploités, celui des oppresseurs et celui des opprimés.

A la séance de la Chambre d'avant-hier, M. de Valon a questionné le gouvernement au sujet d'un jeune homme à qui le préfet du Lot a interdit de prendre part à un concours de surnuméraires des contributions indirectes, parce que l'aspirant candidat possède un oncle coupable de n'être pas républicain. Qu'a répondu le sous-secrétaire d'Etat Bourgeois?

Très innocemment il a expliqué qu'on ne pouvait aspirer aux emplois administratifs si l'on ne professait pas des opinions ardemment républicaines. La neutralité elle-même ne saurait suffire. L'indifférence en matière politique est un motif de déchéance. Voilà comment la République pratique le fameux principe de l'admissibilité de tous les Français aux fonctions et aux emplois publics. Et elle s'apprête à célébrer l'anniversaire de 1789!

Il y a, en France, quatre millions de citoyens que les républicains surchargent d'impôts. Ceux-là n'ont que le droit de payer. Contribuant aux charges, ils ne peuvent solliciter aucune compensation. On leur prend leur argent pour le distribuer aux frères et amis. S'ils réclament quelques miettes du budget administratif, on les repousse avec insolence. Silence, manants! vous êtes corvéables et taillables à merci.

On comprend bien qu'un ministre des finances tel que M. Peytral n'ait pas le droit d'exiger de nombreuses preuves de

capacité, et qu'il lui soit plus commode de statuer sur recommandations républicaines. Mais il faut vraiment avoir perdu tout sens moral pour prétendre exiger un certificat de républicanisme à la place de notes d'examen. L'élimination signalée par M. de Valon constitue un abus de pouvoir. Il est évident que tout concours devient illusoire du moment qu'il suffit d'un caprice ministériel, d'une délation de quelque coterie locale pour frapper d'ostracisme les candidats aux fonctions de l'Etat. Le budget ne doit pas être la « chose » de la République; le réserver pour solder les services électoraux est d'une incorrection absolue, et l'on voit ce que devient, dans la pratique, la devise républicaine d'après laquelle les emplois appartiennent aux plus dignes.

Et les républicains s'étonnent des mécontentements de l'opinion publique! Ils devraient s'étonner au contraire de sa longanimité et de sa patience. C'est, en effet, un phénomène étrange que le spectacle de ce pays se courbant sous l'exploitation de pareils maîtres, alors qu'il lui serait si facile de les prendre au collet et de les chasser ignominieusement du pouvoir.

LES PENSIONS DE RETRAITE

Sur la demande du ministre des finances, le conseil d'Etat vient de s'occuper de la question des mises à la retraite des fonctionnaires. Il a émis l'avis qu'un fonctionnaire remplissant toutes les conditions possibles pour jouir d'une pension de retraite, n'avait cependant pas le droit d'exiger du gouvernement qu'on la lui accordât. Le gouvernement reste armé d'un pouvoir discrétionnaire pour décider s'il convient de faire cesser l'activité. Cet avis du conseil d'Etat est conforme à la jurisprudence constante de cette assemblée et nous paraît, en tant que doctrine, être à l'abri de toute critique. On remarquera seulement que, jusqu'ici, les gouvernements successifs s'étaient toujours montrés, en cette matière, animés d'un grand esprit de tolérance.

Lorsqu'un fonctionnaire avait satisfait à toutes les conditions et qu'il sollicitait un repos laborieusement gagné, il était rare qu'on lui refusât satisfaction, mais la République a tellement augmenté le nombre des fonctionnaires, elle a, d'autre part, tellement gaspillé toutes les ressources financières, qu'elle est obligée de se montrer plus sévère et d'appliquer les règlements avec une rigueur excessive. Contrainte à chercher tous les prétextes d'économie, elle en est arrivée à faire des économies sur ceux qui la servent.

QU'A-T-ON FAIT DE L'ARGENT?

D'où vient l'argent? demande-t-on à l'un des candidats de Paris.

Qu'avez-vous fait de l'argent? pourrait-on plus justement encore demander aux patrons de l'autre candidat. Les agences officielles essaient vainement de déplacer les attributions des pouvoirs exécutifs et législatifs en ce qui concerne l'emploi des fonds provenant du trafic des diamants de la couronne. C'est le pouvoir législatif qui a réglé ainsi cet emploi: il sera créé une caisse des invalides du travail, qui sera administrée par la caisse des dépôts et consignations, etc. Sur cette somme qui s'est élevée à environ 6,700,000 fr., il y a lieu de prélever tout d'abord 600,000 fr. qui reviennent à la caisse des secours aux blessés de l'armée de terre et de mer, dont les droits sont établis par des pièces incontestables. Et si M. le ministre de l'instruction publique saisit aujourd'hui le pouvoir exécutif d'une question déjà tranchée depuis longtemps, ce ne peut être que pour gagner du temps et parce que ces fonds, comme tant d'autres, sont absorbés par voies de virements. Qu'a-t-on fait de l'argent?

AUX CATHOLIQUES

La Chambre, qui ne manque jamais l'occasion de faire une polissonnerie, a repoussé jeudi, par 339 voix contre 183,

un amendement de M^r Freppel et de MM. de Lamarzelle, de Martimprey, Albert de Mun, ainsi conçu:

« Sont dispensés de ces manœuvres ou exercices (de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale), les ministres des cultes reconnus par l'Etat, pourvus d'un emploi rétribué par l'Etat. »

Que demandaient les députés de la droite? Ce qu'ils réclamaient le plus simple bon sens.

Si, en effet, la nouvelle loi militaire classe les séminaristes dans les rangs des soldats combattants, elle affecte d'autre part les membres du clergé séculier aux services hospitaliers.

Or, aux termes de la convention de Genève du 22 août 1864, les personnes employées dans les hôpitaux et ambulances ne peuvent pas porter d'armes sans perdre immédiatement le bénéfice de la neutralité.

A quoi bon, dès lors, astreindre les ambulanciers et les infirmiers aux exercices et aux manœuvres des 28 jours et des 13 jours? Pourquoi suspendre, pendant des semaines, l'exercice du culte, l'administration des sacrements dans une multitude de paroisses? Pourquoi obliger des enfants à mourir sans baptême et des moribonds à expirer sans les secours de la religion? Pourquoi retarder les mariages religieux et forcer les familles chrétiennes aux enfoncements civils?

Dans un très éloquent langage, M^r l'évêque d'Angers a formulé ces interrogations. On ne lui a même pas répondu. L'exécution de l'amendement de la droite a eu lieu sans phrases.

Que pouvait-on répondre? Rien. Les républicains n'ont pas voulu discuter; ils ont cédé à la tentation de vexer une fois de plus les curés et les consciences catholiques au risque même de soulever contre eux les révoltes de l'opinion publique.

Là-dessus, modérés, radicaux, boulangistes se sont trouvés d'accord. Dans la scrutin publié au Journal officiel, à côté des noms de MM. Jules Ferry, Floquet, Clémenceau, Félix Pyat, nous lisons ceux de: MM. LE GÉNÉRAL BOUTANGER, Laguerre,

24 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

VII

LA MORT DE MARGUERITE

Lorsque Marie entra chez David Dazelsar, il y eut, dans toute cette famille dévouée, une telle explosion de joie que les larmes vinrent aux yeux de la vaillante femme. Depuis l'emprisonnement de son mari, elle s'efforçait d'étouffer dans son cœur les regrets qui le déchiraient parfois. Ne se devait-elle point au martyr de la politique de Maurice de Nassau, à ce grand génie foudroyé, jeté dans une forteresse dont l'assassin de Barneveldt s'était juré de ne jamais ouvrir les portes. Grotius n'était point seulement pour elle le compagnon de sa vie, l'homme qui le premier fit battre son cœur, elle ne l'aimait pas seulement, elle le vénait et se croyait responsable, devant la postérité, de ses travaux et de sa gloire. Elle devait non seulement l'adorer, mais le protéger pour ainsi dire, avec cette délicate tendresse des femmes qui fait de chacune un ange gardien. Et pourtant, combien de fois, tandis qu'elle plongeait au loin son regard, cherchant au delà de la Meuse les maisons de Gor-

cum, n'étonnait-elle point un sanglot en murmurant: « Mes enfants! » Le dévouement de l'épouse grandissait du désespoir de la mère. Les lettres qu'elle adressait à ses fils pouvaient-elles remplacer des conseils accompagnés d'un baiser? Elle se souvenait que plus d'une fois le père leur reprochait un dangereux entraînement vers le plaisir. Elle songeait à Cornélie qui jamais ne lui parlait de Jean de Mombas. Était-il possible qu'il l'oubliait? La disgrâce du père entraînerait-elle l'abandon de cette fille charmante? A la pensée que Cornélie souffrait fièrement sans se plaindre, Marie demandait à Dieu comme un miracle de lui permettre de courir vers les bien-aimés, s'ouvrant tout à coup de toutes les tendresses. Elle l'implorait sans oser l'attendre, ce prodige dont dépendait le bonheur de tant d'êtres chers... Et tout à coup, une femme, une Française, oh! comme elle les aimait, ces Françaises! sollicitait pour elle, et lui rendait une partie de ses bonheurs perdus.

Sur la berge, quand aborda le bateau de Jacob, elle éprouva une défaillance de joie en serrant dans ses bras Dietrich, Cornélius et Pieter. Ils lui parurent grands et plus forts. Le malheur les faisait hommes avant le temps. Pendant de longues minutes, ils échangeaient des baisers sans prononcer de paroles. Elle éloignait d'elle tour à tour ces têtes brunes ou blondes, s'enivrant de leur voir, essayant ses yeux pour distinguer mieux ces chers

visages. Puis elle prit avec eux le chemin de l'hospitalière maison. Ce furent Dazelsar et sa femme qui la remercièrent de l'honneur qu'elle leur faisait en acceptant une hospitalité fraternelle.

Elle trouva son appartement préparé, elle admira le soin avec lequel David avait rangé la précieuse bibliothèque de Grotius.

Après le repas du soir, elle régla les jours de ses visites à Grotius, et partagea sa vie entre son mari et ses enfants. Jacob devait garder sa barque à sa disposition. Elle pouvait d'une façon absolue compter sur le dévouement du père de Rose, et cette certitude augmentait encore la joie dont son âme était pleine.

Le lendemain, elle parcourut les bords de la Meuse, s'enivrant de la vue de la campagne, trouvant au tapis de l'herbe, à l'ombre des arbres, au parfum des fleurs, des charmes qu'elle ignorait jadis. La prisonnière ouvrait ses ailes.

Vers le soir, elle remonta dans la barque de Jacob, et regagna l'île de Bannel.

Grotius l'attendait impatient. Il avait hâte de reprendre les baisers des enfants sur ses mains et sur son visage. Et cependant, après avoir épanché sa tendresse, il redevenait triste, et comme elle lui demandait la cause de sa préoccupation, il lui répondit:

— A deux pas de nous, commence un drame de cœur si terrible que jamais nous n'en connaî-

trons les angoisses... Dieu te fit forte d'âme et robuste de corps, ma bien-aimée; tu as supporté les deux années d'angoisse de mon procès, tu partages ma captivité, et tu restes belle, et tu gardes la santé en dépit de l'épreuve. Mais la femme d'Hoogenburt a plus de courage que d'énergie vitale. Le coup qui frappa son mari la tua lentement. Les murailles de cette prison l'étouffent, elle y languit, elle y meurt...

— Marguerite! Oh! je l'espère, tu t'exagères son mal...

— Nos pigeons m'ont apporté hier une lettre navrée d'Hoogenburt.

— Ah! s'écria Marie, de combien d'existences le prince d'Orange devra répondre!

Elle prit les feuilles que lui tendait son mari, et les lut à demi-voix.

Grotius, le coude appuyé sur la table, le visage levé vers Marie, l'écoutait et la regardait; plus d'une fois, Marie, s'interrompait pour essuyer ses larmes.

« Ami, sous la menace du coup qui me doit frapper dans mes affections les plus chères, mon âme se révolte, et je demande à Dieu pour la première fois s'il n'oublie pas les lois de l'éternelle justice...

» Grotius, ma femme se meurt!

» Marguerite étouffait dans la prison où elle s'est volontairement enlevée: peu à peu je l'ai

Laisant, Le Hérisse, de Susini, Laur, etc.

Bref, toute la bande boulangiste.

Et M. Dupont ? Comment a voté M. Dupont, le nouvel élu des conservateurs charcutiers, l'homme dont l'Echo rochelais a salué d'avance les votes excellents ? Eh bien, M. Dupont s'est abstenu. C'est sa manière à lui de défendre les intérêts religieux des naïfs qui lui ont accordé leurs suffrages.

Boulangier crie : Le prêtre, sac au dos !

M. Dupont répond : Si vous voulez. Cela m'est absolument égal.

Allons, catholiques, pratiquez l'oubli des injures, et très évangéliquement allez voter, le 27 janvier, pour le nouveau Constantin dont Laguerre est le pontife et Rochefort le porte-labrum. JOSEPH DE GODLEWSKI.

L'ÉLECTION DU 27 JANVIER

La nouvelle proclamation suivante du général Boulanger a été affichée sur les murs de Paris :

« Ouvriers de la Seine,

» Chaque jour quarante journaux, dont le plupart sont entretenus à vos frais par un gouvernement sans scrupules, me traitent dans la boue.

» Parce que je veux substituer au régime parlementaire, qui est le gouvernement d'une classe égoïste et corrompue, une République démocratique, on me représente à vous comme un aspirant à la dictature.

» Est-ce donc vouloir la dictature que vouloir que le pays soit consulté directement sur les grandes questions politiques et sociales ?

« Ouvriers de la Seine,

» Vos camarades, les mécaniciens de Lille, les filateurs de Roubaix, les mineurs de Valenciennes, les pêcheurs de Dunkerque, les ouvriers d'Amiens et de Rochefort sont venus à moi en masse parce que, malgré toutes les calomnies, ils ont reconnu en moi le démocrate sorti du peuple, un des leurs, dont toute la vie a été consacrée au service de la Patrie.

» Votre robuste bon sens et le sentiment de l'honnêteté qui est en vous me vengeront de toutes les infamies que les parlementaires déversent contre moi afin de vous retenir sous leur joug.

« Ouvriers de la Seine,

» En votant pour moi, vous voterez pour la République démocratique et vous signifierez à vos exploités que vous ne voulez plus leur donner vos enfants pour d'inutiles et dangereuses conquêtes, ni vos impôts pour doter leurs sinécures.

» Vive la France !

» Vive la République !

» Général BOULANGER. »

La fédération de 1889 adresse, d'autre part, aux électeurs un manifeste *jacquiste* — le mot est passé dans la langue politique — signé de MM. Anatole de la Forge, Dide, Colfavru, Darlot, etc. :

« Citoyens,

» La Fédération de 1889, instituée pour

vue s'étaler auprès de moi, puis les forces ont fini par lui manquer complètement.

» Le médecin est venu ; Christil l'envoyait à celle qui fut son amie, la compagne de sa femme ; Christil comprenait le danger, et voulait m'éviter un remords.

» L'homme de science a secoué la tête. Il a pressé le bras amaigri et fiévreux ; il a considéré les yeux cernés, les lèvres blanches, puis d'une voix contenue, il a dit à Marguerite :

« — Les brouillards de la Meuse sont perfides, madame, vous avez besoin d'air et de soleil pour retrouver vos forces, quittez momentanément cette île.

« — Abandonner Gombaud, lui a-t-elle répondu, jamais !

« — Votre santé en dépend.

« — Je ne songe qu'au bonheur d'Hoogenburt.

« — Je vous signale un grand, un terrible danger.

« — Un seul peut m'épouvanter, celui de laisser mon mari seul dans cet enfer.

« — S'il le fallait pourtant, madame ?

» Marguerite a regardé profondément le docteur ; un léger frissonnement a passé sur son visage, mais elle a répondu de sa voix paisible :

« — Quelles que soient les conséquences de mon séjour ici, je reste.

» C'est moi qui me suis jeté à ses pieds pour la

maintenir et répandre les leçons de la grande époque, manquerait à son devoir si, devant l'entreprise prétorienne d'un soldat sans victoire et condamné par un conseil de généraux, elle n'évoquait pas l'exemple des héros de la première République : les Hoche, les Marceau, les Kléber, les Desaix, serviteurs fidèles de la loi.

» Hoche écrivait : « Fils aînés de la Révolution, nous abhorrons nous-mêmes le gouvernement militaire ». Il pensait avec la Convention que « l'épée doit trembler devant la loi ».

» Frappé par le Comité du Salut public, il s'inclinait respectueusement.

» Marceau, après ses succès en Vendée, placé en sous-ordre dans l'armée des Ardennes, obéissait avec joie. Il savait que le respect de la discipline était la condition même de la puissance de la patrie et de la grandeur de la République.

» Kléber, Desaix, tous les généraux vraiment républicains, montraient la même discipline, la même abnégation. Ces grands hommes acceptaient, sans révolte d'amour-propre, la suprématie du pouvoir civil, parce qu'ils avaient le culte de la patrie républicaine. Ils vécurent dans cette idée que la France de la Révolution ne doit pas plus être gouvernée par des soldats que par des prêtres.

» L'histoire les montre purs et pauvres, refusant l'avancement qu'on leur offre, s'estimant trop riches avec leur solda. Suivre leur devoir, se subordonner à la République, c'est toute leur ambition. Il est vrai que ces généraux avaient, par leur génie, fait reculer l'Europe monarchique.

» Citoyens,

» Le Paris de la Révolution aurait, par son influence de capitale, imposé cette attitude de civique effacement aux généraux, si eux-mêmes n'en avaient trouvé les raisons dans leur conscience.

» Est-ce que, demain, le Paris de 1889 inaugurerait la célébration politique du centenaire en votant pour un soldat sans idées et sans caractère, courtisan ou proscripteur selon ses intérêts ?

» Est-ce que Paris glorifiera, en lui accordant ses suffrages, le politicien de hasard qui travaille, selon les vœux de la monarchie ou du clergé, à la destruction des institutions républicaines ?

» Citoyens,

» Voter pour le général Boulanger, c'est trahir la cause de la Révolution.

» Voter pour le citoyen Jacques, c'est affirmer, contre le caporalisme plébiscitaire, l'esprit de la Révolution française. »

NOTES BOULANGISTES

La Presse publie les notes suivantes :

« — M. Jacques a une distillerie. C'est parfait. Mais ce qui l'est moins, c'est que sur les deux cents ouvriers qu'il emploie chez lui, M. Jacques occupe surtout des Allemands et des Italiens, sous le prétexte que ceux-ci se font moins payer que les Français.

» C'est possible, mais alors où M. Jacques place-t-il son patriotisme ? Dans ses affiches. C'est insuffisant. »

» Supplier de partir. Je l'ai conjuré de vivre, de se soigner, d'obéir à l'homme de science ; elle m'a serré la main avec une autorité tendre, sans que j'aie pu rien obtenir... Elle restera ! comprends-tu ce mot, Grotius, elle restera !

» Désormais, chaque jour, j'épieraï sur son visage les progrès du mal et les menaces de la mort... Elle restera, et je vivrai avec cette idée, pareille à un remords, que lentement je la tue, et qu'elle paiera son dévouement par de lentes tortures.

» Marguerite ! Marguerite !

» Et je souffre, et je pleure, et je sens que le coup qui la frappe me frappe également, et je sais que je ne survivrai point à sa perte !...

» Qu'allons-nous devenir, grand Dieu ? »

Mario laissa tomber les feuillets sur ses genoux, puis, regardant Grotius :

« — Je n'attendais pas moins de Marguerite, dit-elle ; elle reste, elle a raison. Certes, j'ai déjà beaucoup obtenu du stathouder, grâce à la princesse douairière, mais je sentirais s'augmenter encore ma reconnaissance, s'il me permettait d'entrer dans la cellule d'Hoogenburt, de voir Marguerite, et de tenter de la ramener à la vie.

(A suivre.)

« — La lutte ridicule entre colleurs d'affiches et qui consiste à cacher un placard par l'autre se continue avec une ardeur qui fait la joie des badauds.

» C'est ainsi qu'à la Banque, rue de Rivoli, place du Palais-Royal, rue de Rome, les afficheurs se sont efforcés toute la journée d'effacer réciproquement leur besogne. »

M. JACQUES IMPÉRIALISTE

M. Jacques qui, comme on le sait, avait été instituteur, désirait s'associer avec M. Gélienier pour l'exploitation d'une institution libre à Paris.

Tout était prêt et l'école allait s'ouvrir, lorsque M. Gélienier, qui était républicain, refusa de faire placer dans les salles d'étude le portrait de l'empereur.

M. Jacques entra dans une colère épouvantable et jeta à la face de son futur associé cette phrase typique :

« COMMENT VOULEZ-VOUS QUE NOS ÉLÈVES RESPECTENT S'ILS N'ONT PAS SOUS LES YEUX L'IMAGE DE L'EMPEREUR, SOURCE DE TOUT RESPECT. »

La querelle prit un tel diapason entre le républicain et le bonapartiste d'alors, que l'association fut rompue et que l'école ne s'ouvrit pas.

Ce n'est pas d'ailleurs là le seul gage de fidélité que M. Jacques donna à l'Empire, et nous raconterons un de ces jours une histoire qui en dira long sur la fermeté de ses convictions politiques.

LES DINERS « SÉDITIEUX »

M. Lambert de Sainte-Croix avait promis à un de ses amis personnels, M. Paul Duboscq, conseiller général et maire de Labrit, d'aller à son passage dans les Landes dîner chez lui à la campagne le 13 janvier. — Il n'y avait ni réunion politique, ni banquet, mais un simple dîner de famille à la table de M^{me} Duboscq avec ses jeunes enfants, quelques parents et amis. — Par arrêté de M. Masclé, préfet des Landes, en date du 16 janvier (trois jours après !), M. Paul Duboscq est suspendu de ses fonctions de maire.

Voilà où nous en sommes en plein centenaire de 1789 !

ÉTRANGER

LES FINANCES ITALIENNES

Le Temps publie la dépêche suivante de Rome :

« Il résulte des études des ministres Grimaldi et Perrazzi, que le déficit actuel du budget est de 400 millions, mais qu'au mois de juin, par suite des crédits extraordinaires alloués, il sera de 400 millions.

» Dans le discours du trône, suivant mes informations puisées à bonne source, on dira qu'on a déjà réalisé dix millions d'économies ; on demandera à faire face au déficit par un remaniement des droits sur l'enregistrement, par une taxe nouvelle sur les billets de chemins de fer et par l'émission, pour cent millions, d'obligations de chemins de fer. »

Nous avons plusieurs fois mis nos lecteurs en garde contre les finances italiennes.

Tous les porteurs de titres de rente italienne doivent songer à se débarrasser de ces valeurs. Les complications actuelles, dues à la politique de M. Crispi, ne feront que s'aggraver. Du reste, le fait que l'Italie est alliée de l'Allemagne suffit pour que des Français ne fournissent pas de l'argent au gouvernement italien qui prépare la guerre ouvertement et officiellement contre nous.

PRÉPARATIFS DE GUERRE

On assure, d'après des informations de Pesth, que des agents du gouvernement italien parcouraient la Hongrie pour acheter 3,000 chevaux et 500 mules destinés à l'artillerie italienne.

ÉTATS-UNIS. — Les États-Unis vont devenir une concurrence de l'Écosse.

Le Sénat est sur le point d'adopter un bill qui rend rigoureusement obligatoire le repos du dimanche avec tous les *impedimenta* que l'on sait : repos de la poste, du télégraphe, des omnibus.

Le sénateur Blair va même plus loin : il demande que la circulation des chemins de fer cesse pendant la journée du dimanche.

D'un autre côté, les israélites américains sont en train de se concerter pour savoir s'il ne serait pas possible de transporter le repos sabbatique au dimanche. L'obligation de chômer le dimanche et le samedi cause de trop grandes difficultés dans les affaires.

NOUVELLES MILITAIRES

A l'automne prochain, les 44^e et 16^e dragons, actuellement à Paris, changeront très vraisemblablement de garnison avec les deux régiments de dragons présentement à Lunéville.

On annonce le prochain mariage de M. Féraud, lieutenant au 10^e cuirassiers, fils de notre ancien représentant au Maroc, avec M^{lle} Chanzy, fille du général.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR

La Société des Courses de Saumur, réunie en assemblée générale, a tenu sa séance annuelle hier dimanche.

Le compte de l'exercice 1888, présenté par M. Leroux, secrétaire-trésorier, se solde par un boni de plus de 400 fr., lequel a été ajouté au fonds de réserve de la Société, qui se trouve dans une situation prospère.

Les sociétaires réunis ont approuvé à l'unanimité les comptes de 1888 et ont renouvelé la Société, pour une durée de trois années.

L'ancienne commission a été maintenue et l'assemblée a voté des remerciements pour la bonne gestion et la prospérité que les commissaires ont su donner à la Société.

M. Proust a remercié l'assemblée de ces témoignages de sympathie et a chargé chacun des sociétaires d'apporter son concours en recrutant eux-mêmes de nouveaux adhérents.

Les Courses de Saumur sont, en effet, les seules fêtes que l'on ait su conserver dans notre ville, et il est de l'intérêt de tous, du commerce en particulier, de les soutenir par des souscriptions nombreuses. Les feuilles d'adhésions seront présentées prochainement ; les personnes qui en seront chargées s'adresseront indistinctement à tous ; mais si, par suite d'erreurs, quelques-uns étaient omis, ces personnes sont priées de donner leur nom à l'un des commissaires qui se chargera de les faire inscrire.

NECROLOGIE. — Le vénérable curé de Souzay, M. l'abbé Barillet, a été enlevé subitement samedi soir à l'affection de sa famille et de ses paroissiens.

Il y a quelques semaines, cet excellent prêtre avait été malade assez sérieusement, mais grâce aux bons soins de M. le docteur Boucard, il avait promptement été rétabli et avait pu reprendre son ministère paroissial et ses cours de peinture et de dessin à l'Institution Saint-Louis. Son état ne donnait plus aucune inquiétude.

Samedi soir, vers 5 heures, sa sœur, en entrant dans son atelier, l'a trouvé étendu au pied de son cheval, complètement inanimé. Tout secours devenait inutile : il avait cessé de vivre.

Cette mort a causé une vive émotion dans toute la commune de Souzay, où M. Barillet avait su conquérir l'estime et l'affection de tous par l'aménité de son caractère et ses vertus sacerdotales.

Son absence laissera également un grand vide à l'Institution Saint-Louis, où il a professé le dessin depuis presque la fondation de cet établissement.

M. Barillet était dans sa 62^e année.

Par décision ministérielle du 16 janvier :

M. Garnier, lieutenant en second, du 4^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie, a été promu à la 1^{re} classe de son grade à partir du 1^{er} février prochain ; classé au 3^e régiment d'artillerie ; continuera à suivre les cours de ladite École.

M. Pellé, lieutenant en second, du 12^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie, est promu à la première classe de son grade à partir du 1^{er} février prochain ; classé au 26^e régiment d'artillerie ; continuera à suivre les cours de ladite École.

NOUVELLE ÉTUDE D'HUISSIER A SAUMUR

M. Poirier a été nommé huissier à Saumur, en remplacement de M. Rabouan, ancien huissier à Allonnes.

Publications de mariage.

Alphonse-Eugène Ménard, cocher, de Paris, et Adeline Mariller, couturière, de Saumur.

Etie-Octave Marche, employé de commerce, et Marie-Marguerite Saulais, couturière, tous deux de Saumur.

Joseph-Pierre Branchereau, domestique, et Célestine Jouannault, domestique, tous deux de Saumur.

Henri Peaucou, cordier, et Victorine Boulifard, couturière, tous deux de Saumur.

Charles-Louis Ribot, boulanger, de Saumur, et Flavio-Marie Gaugain, sans profession, de Brion (Maine-et-Loire).

Ephémérides

IL Y A CENT ANS. — LA DÉBACLE

Mercrèdi 21 janvier 1789. — Le Mercure de France, complétant les détails donnés les jours précédents, dit : « La Loire a emporté, dans sa débacle, les ponts de Cè, de la Charité, de Nevers et de Tours, de sorte que les communications se trouvent interrompues dans tous ces endroits. »

A Paris, bien que le dégel continue, la débacle n'est pas encore complète.

La débacle du Rhin, produite, elle aussi, par une crue rapide du fleuve, cause d'immenses désastres; l'inondation fait plus de ravages que celle de 1740, si douloureusement présente encore à l'esprit de tous.

L'AGRESSION DE MAUREPART

Nous avons annoncé, dans notre numéro de lundi, qu'un jeune homme de Doué, se rendant à Brigné, avait été arrêté, dans les bois de Maurepart, et laissé pour mort sur le talus de la route.

Il paraît que la rumeur publique a exagéré le fait, et c'est le jeune garçon lui-même qui a donné prise à cette exagération.

Il résulte de l'enquête ouverte par la gendarmerie que Gabillard, la prétendue victime, a voulu faire croire à cette agression. Il n'en serait rien. Gabillard, sous le coup d'une crise nerveuse, est tombé de sa voiture et est resté sans connaissance sur la route; puis il aurait inventé l'histoire d'un coup de pistolet ou de bâton. Mais, pressé de questions, il a fini par avouer qu'il aurait pu se tromper. Il est vrai que Gabillard est sujet à des hallucinations.

ANGERS. — Tentative de meurtre.

Vendredi, François Babineau, ancien cordonnier, actuellement décrocheur au coin du pont du Centre, se rencontrant près l'hôtel de l'Etoile-d'Or avec un de ses concurrents, Charles Huchon, dit le Manchot, se précipita sur lui et le frappa à la main, en s'écriant : « Il faut que je te tue ou que tu me tués. » Au même instant, Huchon était frappé d'un coup de tranche dans le flanc gauche.

Le blessé prit la fuite. Babineau l'eût sans doute frappé de nouveau, s'il n'en eût été empêché par M. Chevreau, marchand de savon, qui, bravement, se jeta sur lui et le terrassa. Il a été immédiatement conduit au poste de la place Copif.

Huchon est mort samedi, à 2 heures. Une péritonite, s'étant déclarée dans la nuit de vendredi à samedi, l'emportait après de graves souffrances.

L'introduction des plants de vignes étrangères et des plants de vignes provenant d'arrondissements phylloxérés est autorisée à partir de ce jour dans les arrondissements de Tours et de Chinon (Indre-et-Loire).

PROTESTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULÉVRIER CONTRE LA LAÏCISATION DE L'ÉCOLE.

Les soussignés, membres du Conseil municipal de la commune de Maulévrier, réunis, hors séance, pour délibérer sur le remplacement des instituteurs congréganistes par un instituteur laïque :

M. le maire, prenant la parole, fait part à l'Assemblée de la laïcisation de l'école des garçons, en vertu d'un arrêté de M. le préfet,

qui n'a voulu tenir aucun compte des sacrifices considérables subis par les contribuables pour la reconstruction récente des deux écoles.

Le dimanche 6 janvier, vers les quatre heures du soir, huit heures seulement après la réception de la lettre d'avis de M. l'inspecteur, M. Cruard, voulant ouvrir sa classe dès le lendemain matin, se présente chez M. le maire, et demande à ce qu'il soit procédé immédiatement à son installation. M. le maire, afin de permettre aux Instituteurs congréganistes de faire leur déménagement et à la commune d'enlever les objets d'un mobilier personnel à l'usage des Frères, refuse d'exécuter l'arrêté préfectoral avant un délai de 48 heures. L'instituteur ne se contenta pas de cette déclaration: lundi, vers trois heures du soir, il arrivait à l'école communale avec une voiture chargée de mobilier; M. le maire, averti de cette arrivée, maintient sa première décision. Le mardi, vers quatre heures du soir, M. Cruard, accompagné de M. l'inspecteur, se présente de nouveau chez M. le maire pour qu'il soit procédé à son installation. C'est alors que M. le maire proteste énergiquement contre l'arrêté préfectoral qui vient enlever brusquement aux pères et mères de famille le droit de choisir des instituteurs pour élever leurs enfants, puis il déclare formellement à M. l'inspecteur qu'il se refuse à l'installation demandée.

Alors, M. l'inspecteur, agissant comme délégué de M. le préfet, déclare qu'à partir de ce moment M. Cruard est installé comme instituteur communal à Maulévrier.

Après cette déclaration, les clefs de l'école ont été remises à l'instituteur. Après cet exposé, le conseil, à l'unanimité, approuve la conduite énergique tenue par M. le maire en ces circonstances si douloureuses, et, en son nom comme au nom des pères et mères de famille de la commune de Maulévrier, proteste avec énergie contre l'arrêté préfectoral.

Voulant, avant de se séparer, donner aux instituteurs congréganistes une preuve de reconnaissance et d'attachement, les conseillers municipaux leur disent non pas adieu, mais au revoir.

Ont signé :

- HUMEAU, BIGOT, B. TISSEAU, GIBARDEAU, H. GODIN, DURAND, GUIMBRETIÈRE, L. ROCHAIS, COIGNARD, BREJEON, GALICHET, MALECOT, AUDOIT, COUSIN, GOUIN, A. LENOIR, maire.

LE MANS. — Vendredi, à la station de Pigné-l'Évêque, le nommé Henri Saulnier, garde-frein, fut renversé par le train n° 2, de la Châtre au Mans, au moment du départ de ce train.

Il eut les jambes écrasées et mourut quelques heures après.

L'accident a été causé par la propre imprudence de la victime.

M. LE PRÉFET DEMANGEAT ET LA MUNICIPALITÉ DE VANNES

Lors de la réception du 4^{er} janvier, M. le préfet Demangeat, dans un moment de franchise, qu'il a peut-être regretté un peu plus tard, a rendu justice au zèle que l'Administration municipale de Vannes apporte dans ses fonctions toujours délicates. Il est vrai qu' aussitôt après, il a fait quelques restrictions, en se plaçant à un point de vue purement politique. Mais, après tout, la première partie de sa phrase demeure comme une marque d'estime forcée que la vérité arrache, souvent, malgré lui, à un adversaire, quelque violent et passionné qu'il puisse être.

L'éloge était mérité : en voici la preuve succincte.

La nouvelle administration municipale a trouvé les finances de la ville dans le plus complet désarroi. C'est un véritable gâchis que la comptabilité de la commune de Vannes, a dit au début de sa vérification un inspecteur venu de la capitale. M. Biou, avant toute autre chose, a tenu à faire la lumière là où systématiquement M. Burgault maintenait l'obscurité la plus complète. On sait aujourd'hui que la construction du nouvel Hôtel de Ville, qui devait entraîner une dépense de 450,000 fr., en a coûté près du double. A chaque recherche, on rencontre des irrégularités sans nombre, des achats non autorisés, des paiements d'intérêts à des ouvriers qui attendent avec impatience le règlement de leurs comptes.

Pour le collège, la ville est en avance vis-

à-vis de l'Etat de plus de 50,000 fr., et l'on ne saurait comprendre, sans les avoir vues, toutes les déficiences d'un établissement insalubre au premier chef.

La municipalité conservatrice était annoncée par la presse républicaine comme devant faire sur une grande échelle des exécutions parmi les employés de la ville. Un seul a été invité à se retirer et, cette mesure de rigueur, il semble s'y être volontairement exposé pour trouver un meilleur gîte à la préfecture.

L'égalité-la plus parfaite existe maintenant pour la distribution de vivres et de vêtements, entre les élèves des écoles libres et communales. Aucun enfant n'est condamné à un jeûne forcé pendant que ses voisins sont nourris aux frais de la ville.

On s'occupe avec la plus grande activité du soin d'organiser des travaux pour tout l'hiver. Un bazar de charité a obtenu un succès exceptionnel. Toutes les questions qui ont un sérieux intérêt sont mises à l'ordre du jour. Dans les assemblées, on peut être d'opinion différente; mais on discute de part et d'autre comme des gens qui s'estiment.

En résumé, tous les honnêtes habitants de Vannes se sentent soulagés d'un grand poids que la politique, et toujours la politique, faisait peser sur leur tête. On parle affaires aujourd'hui pour le plus grand bien de la commune.

M. le préfet Demangeat ne doit donc pas regretter l'éloge public qu'il a fait de la municipalité de Vannes. Les conservateurs lui demandent l'autorisation de s'en souvenir, si cela devenait utile. (Morbihanais.)

UNE NOUVELLE « MARCHÉ NATIONALE »

A la réception qui a eu lieu la semaine dernière au ministère de la guerre, la musique de la garde républicaine, après avoir joué plusieurs morceaux de son répertoire, a exécuté pour la première fois une Marche nationale qui a produit un très grand effet.

Ce morceau, d'une puissante sonorité, écrit dans un style très large, a valu à son auteur, le sympathique compositeur Paul Dartho, les félicitations du ministre.

La musique de la garde, sous l'habile direction de M. Wettge, a exécuté cette marche avec une maestria remarquable.

La nouvelle composition de M. Paul Dartho, qui est lui-même rédacteur de première classe au ministère de la guerre, va faire partie du répertoire officiel des musiques militaires.

Tous nos compliments à l'habile compositeur et à M. Wettge qui en a tiré si bon parti.

UN NOUVEAU REMÈDE

L'Académie de médecine a consacré la plus grande partie de sa dernière séance à l'examen de deux communications des docteurs Dujardin-Beaumez et Germain Sée, sur l'action thérapeutique du « strophanthus ».

Le « strophanthus » est une plante cultivée dans les pays tropicaux. Sous la forme de teinture ou d'extrait, on en fait un remède qui est appelé à remplacer, paraît-il, avec avantage la digitale dans les affections du cœur.

Maux d'estomac. — Bézenet-de-Foissiat (Ain), le 11 avril 1888. — Je reconnais que vos Pâtes Suisses sont excellentes contre les maux d'estomac; recevez mes remerciements pour tout le bien-être qu'elles m'ont procuré, et veuillez m'en envoyer encore une boîte à 1 fr. 50 (Sig. lég.).

BERNARD, menuisier. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 26 janvier. Depuis deux jours le marché est en pleine voie de reprise. Le 3 0/0 a monté à 83.02; le 4 1/2 0/0 à 104.82.

Le Crédit Foncier a parcouru une nouvelle étape de hausse et s'établit à 1,347.50. D'après les résultats connus, on prévoit un dividende de 60 francs qui en apparence serait un peu inférieur à celui de l'an dernier, mais qui, en réalité, serait plus élevé si l'on tient compte du nombre plus grand des actions.

La Société Générale, à 480, est en progrès très sensible.

On cote 535 sur la Banque d'Escompte. La position prise par cet établissement de crédit dans toutes les grosses opérations étrangères de ces derniers mois, en Italie, par les Méridionaux italiens, en Portugal, par la conversion portugaise, en Russie par sa participation prépondérante à l'emprunt russe, détermine une hausse sensible sur les actions. La situation ne peut que s'améliorer.

rer. La Banque d'Escompte étant maintenant classée dans les premiers rangs de la haute banque internationale, il est hors de doute que les bénéfices réalisés dans ces nombreuses et importantes affaires porteront prochainement l'action aux environs de 600.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 605. On nous communique d'excellentes nouvelles de l'émission de Corrientes. Les demandes par correspondance sont très nombreuses dans les établissements chargés de l'opération.

Le parlement hongrois a voté en 1888 une loi concernant la conversion de tous les emprunts hongrois 5 0/0. Par la même loi, il a autorisé l'émission d'un emprunt 4 1/2 0/0 or, garanti par les chemins de fer de l'Etat et affranchi de tout impôt. Cet emprunt est remboursable au pair par tirages au sort en 75 ans. Cette double opération n'intéresse la France qu'au point de vue unique de la conversion de l'emprunt hongrois 5 0/0 émis par la Société Générale les 28, 29 et 30 janvier 1868. On ne demande pas aux capitalistes de souscrire un nouvel emprunt; on s'adresse exclusivement à ceux qui sont porteurs de titres de l'emprunt 5 0/0 1868. Il n'y a pas à s'occuper des porteurs qui ne demandent pas la conversion puisque leurs droits seront réglés par le remboursement au pair qui s'effectuera le 1^{er} juillet. Ceux qui convertiront réaliseront à 305 fr. un titre remboursable à 300 et ils emploieront les fonds provenant de cette réalisation à acheter à 241.75 des obligations nouvelles rapportant un intérêt annuel de 11 fr. 25 et donnant un revenu un peu supérieur à 4.65 0/0, sans compter la prime de remboursement. Les demandes de conversion seront reçues à Paris, chez MM. de Rothschild frères, les 23, 24 et 25 janvier.

Sur le Panama on a fait de 117 à 120, pour finir à 118.75.

Les Immeubles sont en hausse à 375.25.

Sur le marché spécial des assurances, on remarque la bonne tenue des actions de la Foncière-Vie. La production de cette Compagnie pour l'exercice 1888 est de 25,600,000 fr.

Les obligations des Chemins de Fer Economiques ferment à 360 avec bonnes tendances.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NER

LUNDI 21 Janvier 1889

DRAGONS DE VILLARS

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Lockroy et E. Cormon, musique de A. Maillart. Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

CONVERSION

DE L'EMPRUNT HONGROIS 5 0/0 1868

Une décision du ministre des finances de Hongrie, en date du 15 janvier 1889, rendue en exécution de la loi XXXII de 1888, a appelé au remboursement, pour le 1^{er} juillet 1889, tous les titres encore en circulation dudit emprunt, s'élevant à 71,330,400 florins.

La même loi a autorisé l'émission d'un emprunt 4 1/2 0/0 or, garanti par les chemins de fer de l'Etat et affranchi de tout impôt, remboursable au pair par tirages au sort en 75 ans, exclusivement affecté à la conversion de l'emprunt 5 0/0 de 1868 et des autres Emprunts 5 0/0 énoncés dans ladite loi.

Les obligations de l'Emprunt 4 1/2 en or 1889 seront émises à 241 fr. 75 par obligation de 100 florins or ou 250 fr. capital nominal, jouissance 1^{er} février 1889 et rapportant 11 fr. 25 d'intérêt annuel. Par contre, les obligations de l'Emprunt 5 0/0 1868 seront reçues en paiement à 305 fr. par obligation de 300 francs.

Les demandes de conversion seront reçues à Paris

Chez MM. de ROTHSCHILD frères,

Les 23, 24 et 25 janvier courant.

Les demandes de conversion devront être accompagnées des titres munis de tous les coupons à échoir. Le dépôt peut être retardé de 21 jours, mais sous cautionnement de 5 0/0 de la valeur nominale des titres.

(Pour les autres conditions et le décompte, voir le prospectus.)

Déclaration faite au Timbre le 12 janvier 1889.

Le spleen, cette soi-disant maladie anglaise, est aussi un mal français bien pénible pour soi-même et pour les autres. La cause en est la fâcheuse constipation, et le remède est tout trouvé dans les Véritables Grains de Santé du Dr Franck (étiquette à couleurs).

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ^r.

Confitures fines et Gelées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

- Groseille..... 0 f. 60 le 1/2 kilo.
Mirabelle..... 0 70 —
Abricots..... 0 70 —
Reine Claude... 0 70 —
Cerise..... 0 70 —

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. BROUM, ancien greffier de justice de paix, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FRESNEAU

Les créanciers de la faillite du sieur Fresneau, charbon à Gennevilliers, sont invités à se réunir le mercredi 23 janvier 1889, à 9 heures et demie du matin, salle des faillites, au Tribunal de commerce de Saumur, pour être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur le maintien du syndic.

Pour extrait :
(72) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès

Le DIMANCHE 27 janvier 1889, à midi, il sera procédé à Villebrienne, au domicile de M. BORIEN père, à la vente des meubles dépendant de sa succession.

On vendra :

Meubles meublants, linge, batterie de cuisine, vin rouge, vin blanc, charrette, outils divers, charmes, un pressoir et ses accessoires, basses-cules et quantité d'autres objets.

Les adjudicataires paieront comptant et 10/0 en sus de leurs prix.

Etude M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Blancler.

A VENDRE
Maison d'habitation

ET

VASTE USINE

Occupées par M. FUSILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Lèves.

AVEC OU SANS MATÉRIEL

S'adresser à M^e AUBOYER.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs

LA FERME

DU

VERGER - SOREAU

Située commune de Saint-Lambert-des-Lèves,

Contenant 43 hectares 30 ares
Exploitée par les époux François TESSIER.

S'adresser à M. GIRARD; expert-géomètre à Saumur, rue Dacier, 28, ou à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

A rente viagère
IMMEUBLES à SAUMUR

D'une valeur d'au moins 50,000 fr.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (73)

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n° 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

Par suite de décès
A CÉDER PRÉSENTMENT
A SAUMUR

Un Etablissement de Louage de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE
ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Soies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et d'Industrie Agricole.

34^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

ADMINISTRATION :

15, rue de Tournon, Paris

Franco à domicile, pour un an.... 6 fr.

— pour six mois.. 3 fr. 50

— pour trois mois. 2 fr. 50

Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied-à-terre.

S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

Changement de Domicile

A partir du 4 janvier, M. Alphonse LEROUX, loueur de voitures, rue Beaurepaire, demeurera même rue, n° 57, près l'Ecole de cavalerie.

Un jeune homme, Anglais,

22 ans, qui vient de passer 4 ans dans deux maisons de commerce en France, ayant des relations avec les grands brasseurs et distillateurs d'Angleterre, disposant d'un capital important, désire entrer en rapports avec une maison faisant spécialement les orges et qui, après références échangées, le prendrait comme intéressé ou associé ou qui ferait les achats d'orges à la commission.

S'adresser au bureau du journal.

JEUNE HOMME de 17 ans demande place dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. BOURCUI, loueur de voitures, place de la Bilange.

ON DEMANDE Un Ménage

pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Jardinier

au Collège de garçons.

M^{me} MARTIN donne des Leçons Français, rue du Portail-Louis, 54.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1840, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Saumur	7 53	9 37	4 31	7 43	4 34	9 55
Port-Boulet	8 40	12 13	6 50	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	8 04	7 06	10 36

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	8 20	13 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 14	9 04	1 08	7 06

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Bordeaux				5 13	8 26	3
Saintes				7 15	8 48	11 39
Niort				9 32	10 20	2 5
Thouars				12 14	12 32	1 30
Montreuil	9 35	6 38		12 50	2 03	4 55
Brézé-s.-Cyr.	9 53	7 18			2 38	5 18
Chacé-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21
SAUMUR						
(Etat) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42
(départ.)	1 36	4 16	8 34	1 54	6 53	
Nantilly (départ.)		4 24	8 41		7	
SAUMUR						
(Etat) (arr.)	12 31			4 36	8 51	7 11
(départ.)	8 31	10 37		4 13	8 30	6 50
Nantilly (départ.)	8 37	10 44		4 25	8 43	7 3
Chacé-Varr.	8 48	10 52		4 31	8 49	7 9
Brézé s.-Cyr.	9 2 11			4 39	8 56	7 17
Montreuil	9 19	11 24	7 4	4 59	9 22	7 29
Thouars				5 34	9 38	2 44
Niort				5 58	4 24	7 59
Saintes				6 28	11 05	6 14
Bordeaux				9 19	8 36	9 02

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50	6 15		
Moncontour	7 41	13 49	2 27	8 22		
Loudun	8 42	1 46	3 4	9 24		
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38	10 9		
(départ.)	9 29	4 29	5 30			
le Vaudelnay	9 40	4 46	5 10	9 41		
Baugé	9 50	5 30	5 19	9 52		
Doué	9 57	6 16	5 26	10 1		
Martigné	10 17	7 5	5 46	10 24		
Angers	11 45	9 50	7 10			

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45		6 10	8 40	12 07	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35
La Méritré	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 10
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 20
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51
Paris	10 39		3 06	8	2 35	4 01

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	8 45	9 44	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5 1	7 15	11 30	2 43	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	12 08	3 28	6 08
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 04	6 04	7 06
(départ.)	3 03	6 52	9 12	1 13	6 11	7 12
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 25
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39
La Méritré	3 28	7 32	9 52	1 48	4 34	7 48
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 59	8 32
Nantes	5 55		1 51	5 38	6 39	12

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	MIXTE		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 20	12 10
Loué	5 43	1 37	7 33	12 23
Longué	5 56	1 58	7 48	12 36
Jumelles	6 08	2 20	8 01	12 49
Baugé	6 23	2 46	8 18	13 02
Clefs	6 40	3 14	8 39	13 15
La Flèche	6 54	3 32	8 52	13 28